La psychiatrie refuse la loi de la peur

Alors que l'Assemblée examine un texte d'inspiration sécuritaire, la profession se mobilise aujourd'hui pour dénoncer des atteintes aux libertés individuelles.

- Psychologie géopolitique - "Nous professionnels de la psychologie et de la psychiatrie" -

Libération - 15/03/2011 - Par Eric Favereau -

« Une loi très technique », se défend le député UMP rapporteur du projet, Guy Lefrand. En tout cas, une loi très contestée. Aujourd'hui, les députés vont commencer à débattre d'un projet de loi « relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge », et on assiste à une mobilisation sans équivalent dans le monde de la psychiatrie.

« Déraison d'état ». Une manifestation à l'appel du collectif des 39 contre la nuit sécuritaire [1] aura lieu à 16 heures près de l'Assemblée. Et la quasi-totalité des syndicats de psychiatres publics appelle à une grève aujourd'hui.

Exigé par le président de la République peu après le meurtre d'un étudiant à Grenoble par un malade mental, en décembre 2008, ce projet de loi a connu bien des avatars. Le dernier étant l'exigence par le Conseil constitutionnel de la présence systématique d'un juge lorsque l'hospitalisation sans le consentement du patient dure plus de deux semaines. Au final, voilà un texte très long (47 pages), sans grande cohérence, et empreint d'un arrière-fond sécuritaire.

« Vous ne prenez pas votre traitement, et on vous envoie la police », constatait, avec effroi, une psychiatre, vendredi soir, lors d'une réunion du collectif des 39. A la pointe de la contestation, il a lancé une pétition contre « la déraison d'Etat » qui a recueilli déjà plus de 20 000 signatures. Le changement le plus profond réside dans le fait que l'on va pouvoir « soigner » sans le consentement du patient, même quand il n'est pas hospitalisé. La contrainte se banalisant ainsi à l'extrême. Autre mesure : la création d'une nouvelle typologie de placement contraignant, « le péril imminent », sans pour autant le définir. Est aussi instituée une « garde à vue sanitaire » de soixante-douze heures, quand le malade est hospitalisé sans son accord. Le responsable de ces privations de liberté ? Parfois, c'est le directeur de l'hôpital, d'autres fois, un collège d'experts, voire le préfet. Quant au psychiatre, il est cantonné dans le rôle ambigu de l'expert, et non plus du soignant. Et le secret médical est de plus en plus malmené.

« Engorgement ».« On veut nous faire croire que la contrainte est un soin », tempête Hervé Bokobza, porte-parole du collectif des 39. « Or, c'est l'essence même de notre métier qui est attaqué. »« La thématique de la peur des malades psychiatriques est mise en avant, partant de la situation de quelques malades dangereux pour envahir les situations cliniques les plus banales », écrivent dans un texte commun tous les syndicats de psychiatres, appuyés par les syndicats de magistrats. « Les conditions sont réunies d'une formidable régression des pratiques de soins psychiatriques et des conditions de vie des malades et d'une aggravation de l'engorgement de l'appareil judiciaire sans aucun bénéfice réel de sécurité pour nos concitoyens... Le résultat final est un imbroglio législatif ! »

« Jamais, nous ne pourrons appliquer cette loi », anticipe le collectif des 39. Face à ces critiques violentes, le gouvernement fait profil bas. Comme si tout cela n'était pas essentiel. C'est la secrétaire d'Etat à la Santé, Nora Berra, qui va défendre le texte, et non Xavier Bertrand. Quant aux députés socialistes, ils sont aux abonnés absents, ne se rendant compte ni de la mobilisation de toute la psychiatrie française ni de l'enjeu pour les libertés individuelles.

« Le patient déprimé, il réussira son suicide »

Libélille - 15/03/11 -Haydée Sabéran - Les soignants en psychiatrie se mobilisent aujourd'hui contre une loi sur les malades mentaux qu'ils jugent dangereuse, car plus proche du sécuritaire que du soin. Pierre Paresys, psychiatre à Bailleul, et membre de l'Union syndicale des psychiatres, explique.

Cet après-midi vous vous enfermez avec d'autres dans un grillage, devant la préfecture. Pour dire quoi ? Pour symboliser l'évolution sécuritaire de la psychiatrie. Parce qu'il est plus facile de se procurer des grillages, des caméras, des ordinateurs pour surveiller que des soignants pour être disponibles et accueillants.

En quoi la psychiatrie est-elle menacée d' « évolution sécuritaire » ? Un projet de loi vise à rendre les centres médico-psychologiques inhospitaliers. Avec cette loi, les gens qui viennent chez nous ne seront plus sûrs de sortir, ou pas sûrs d'en sortir sans un traitement imposé. Ils viennent parce que c'est un lieu d'accueil, un lieu paisible. S'ils n'ont plus confiance, ils ne viendront plus. C'est un retour en arrière.

Beaucoup de gens pensent que la psychiatrie est déjà un lieu de contrainte... Quelquefois, la contrainte s'impose à nous, mais ça doit être l'exception. Si on est dans la contrainte, il n'y a pas de soin. Il faut une alliance, une confiance. On doit savoir qu'on peut revenir voir l'équipe, et qu'on ne sera pas expédié, gavé de médicaments.

Qu'est-ce qui change, avec cette loi ? On va pouvoir nous mettre la pression. Il y aura cette possibilité d'imposer, d'exercer une violence institutionnelle sur le patient. Pour l'instant, la contrainte varie selon les pratiques, de 1 à 10, d'une région à l'autre. On reconnaît qu'il y a un abus de procédures d'urgence, et on règle le problème en les rendant légales. Pour qu'il n'y ait plus d'abus, il faut que ce soit permis ! Si la vox populi, les élus, le demandent, le directeur va avoir la trouille, et nous l'imposer. S'ils savent qu'on a ce pouvoir, ils voudront qu'on l'utilise.

Et vous, vous ne pouvez pas résister à ça ? On nous a fragilisé statutairement. On n'est plus nommé par le ministère, mais par le directeur. Donc cette capacité à résister va dépendre des individus.

Qu'est-ce qui risque d'arriver ? Le patient déprimé il ne viendra plus, et il réussira son suicide.

Avez vous les moyens de bien travailler ? Les moyens, ils baissent. C'est le résultat de la loi Hopital patients santé territoire de Madame Bachelot. On a une enveloppe fermée. On nous impose de manière aveugle de réduire les coûts. En gros, il faut réduire, parce qu'il faut. Sur les 15 dernières années, le nombre de postes chez nous a baissé de 10%. A quoi il faut ajouter 10% de baisse du temps de travail avec les 35 heures. Pour le patient, ça veut dire moins de temps avec nous, avec les infirmiers. Moins de temps pour écouter, pour être disponible. Si les gens ont besoin d'être écoutés et qu'il n'y a personne, ça augmente l'angoisse, les tensions. Donc les violences. On fait peur aux gens avec la folie et les fous pour camoufler une autre violence, celle qu'on exerce envers la population en cassant les services publics.

---

[1] L'Appel des 39 contre la nuit sécuritaire s'est créé au lendemain du discours de Nicolas Sarkozy, en décembre 2008, où il annonçait un plan de sécurisation des hôpitaux psychiatriques.